

L'Anse-Saint-Jean, le 15 décembre 2014.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

\_\_\_\_\_ Daniel Corbeil, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 15 décembre 2014 à 19h00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Monsieur Anicet Gagné  
                                  Monsieur Yvan Côté  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Graham Park  
                                  Monsieur Éric Thibeault

Est absente :               Madame Nathalie Tremblay

495-2014  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée, appuyé.

496-2014  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

497-2014  
LECTURE ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que les prévisions budgétaires 2015, prévoyant des dépenses au montant de 4 338 380\$ et des revenus au montant de 4 338 380\$, soient adoptées telles que présentées et déposées au livre des annexes sous la cote no. 188.

498-2014  
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe foncière pour l'année 2015 soit fixé à \$1.20 du 100\$ d'évaluation.

499-2014  
FIXATION DU TAUX DE LA TAXE 2015 POUR LE REMBOURSEMENT DU DÉFICIT - RÉGLEMENT 12-293

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que le taux de la taxe de consolidation de dette 2015, règlement 12-293, soit fixé à \$0.0961 du 100 \$ d'évaluation.

500-2014  
FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que, pour l'année 2015, le taux d'intérêt soit fixé à 10% sur tout compte dû envers la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

501-2014  
FIXATION DES TAUX DE COMPENSATION RELATIFS AUX RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 03-216, 04-226, 05-234, 08-257, 06-239, 08-265, et 11-283 pour l'année 2015 s'appliquent comme suit :

Règlement 03-216 :  
Prise d'eau municipale : 40 \$/unité

Règlement 04-226 :  
Prise d'eau Mont-Édouard : 60 \$/unité

Règlement 05-234 :  
Acquisition d'infrastructures de rues (Vébron, Génolhac) : 131 \$/immeuble imposable

Règlement 06-239 :  
Les taux prévus au règlement pour les services d'aqueduc et d'égout, entre autre :  
Aqueduc 240\$ /unité  
Égout 65\$ / unité

Règlement 08-257 et 10-276  
Infra réservoir aménagement eau potable secteur Mont-Édouard :

Développement : 0.3667 /100 \$ d'évaluation  
Bassin : 0.0781 /100 \$ d'évaluation

Règlement 11-283 :  
Service de cueillette et de disposition des matières résiduelles :  
Logement : 200 \$  
Logement accessible véhicule hors route : 100 \$  
Gîte : 100 \$  
4 à 6 logements : 850 \$  
Conteneur 1 verge : 300 \$  
3 contenants de 1 verge : 850 \$  
Conteneur 4 verges : 3 045 \$  
Conteneur 6 verges : 3 540 \$  
Conteneur 8 verges : 3 940 \$

Service de cueillette et de disposition des matières recyclables :  
50\$ par porte

502-2014  
FIXATION DES TAUX DE TAXE RELATIFS AUX RÈGLEMENTS 02-215,05-235 ET 95-165 POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers que les taxes relatives aux règlements 02-215, 05-235 et 95-165 pour l'année 2015 s'appliquent comme suit :

Règlements 02-215 et 05-235 :

Déneigement chemin des Pins : 222 \$/unité  
Déneigement chemin des Mélèzes : 148 \$/unité  
Déneigement chemin Des Cascades : 95 \$/unité

Déneigement chemin du Domaine et Riviera 48 \$/unité

Règlement 95-165 :

Déneigement chemin des Érables : 89 \$/unité

PÉRIODE DE QUESTIONS

503-2014

FERMETURE DE LA SÉANCE

Propose la fermeture de la séance à 19h45

---

Monsieur Daniel Corbeil, secrétaire trésorier / directeur général

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*